

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

**Séance du 07/02/2023**

Le mardi 07 février 2023 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 31/01/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,  
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,  
Mr Henri BEN AOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Aurélie VIDAL  
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Maryse TROMEUR, Mme Fabienne TONDEUR,

Représentés :

Mme Valérie MOREEL (représentée par Mr Jean Paul DELMAS).

Absents :

Mme Josie AUREL,  
Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mr François NAPOLI.

---

**N°02/2023 – Service Finances : Constitution de provisions pour créances douteuses.**

Mr Le Président rappelle qu'en vertu de l'article R 2321-2 3° du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité, et à partir des éléments communiqués par le comptable public.



Vu les informations portant sur les créances contentieuses communiquées par la Trésorerie de Grenade, et concernant :

Objet du titre	N° de pièce	Exercice	Montant
port de repas facture décembre 2021	T-19	2022	124,00 €
port de repas facture janvier 2022	T-20	2022	124,00 €
port de repas facture 2022-02-61	T-33	2022	112,00 €
port de repas facture mars 2022	T-45	2022	124,00 €
port de repas facture avril 2022	T-52	2022	120,00 €
port de repas facture mai 2022	T-58	2022	124,00 €
port de repas juin 2022	T-71	2022	120,00 €
port de repas juillet 2022	T-84	2022	124,00 €
port de repas facture aout 2022	T-92	2022	124,00 €
port de repas facture septembre 2022	T-103	2022	120,00 €
port de repas facture octobre 2022	T-120	2022	64,00 €
port de repas facture 2021-02-36	T-53	2021	79,20 €
<b>Total des constitutions de provisions</b>			<b>1 359,20 €</b>

Considérant la forte probabilité de non-recouvrabilité de cet encours, après avis de Madame le Trésorier de Grenade,

Sur proposition de Mr le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer des provisions équivalentes à 100% des créances, soit la somme de 1 359.20 €.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,  
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

François NAPOLI,  
Secrétaire de séance,



Acte publié sur le site internet de la ville le 15/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
031-263103525-20230207-02-2023-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2023  
Date de réception préfecture : 14/02/2023